PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 4 février 2003, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS: mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, Anne-Marie Loiselle, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

SONT ABSENTS: mesdames Manon Handfield, Renée Roy, Line Tessier et monsieur Alain Villemure.

ABSENCE NOTIFIÉE: madame Huguette Bussières.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale et messieurs Daniel Boudreau, directeur du Service des ressources humaines, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Yvan Gauthier, directeur général adjoint, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques et Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-124-02-03 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
- 2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
- 3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2002 et du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 10 décembre 2002.
- 4. Affaires relatives à la dernière séance.
- 5. Parole au public.
- 6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Modification au «Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires» / adoption
 - 6.2. Édifice Richelieu Valley / adoption du budget de rénovation

- 6.3. Protocole d'entente relatif à la contribution financière de la Ville de Contrecoeur et à l'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Contrecoeur / adoption
- 6.4. Entente de location entre la Fabrique de la paroisse Saint-Sébastien et la Commission scolaire des Patriotes / adoption
- 6.5. Municipalité de McMasterville / dénonciation du protocole d'entente
- 6.6. Politique relative aux critères pour l'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes 2003-2004 / amendement
- 6.7. Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes 2003-2004 à 2005-2006, de la Liste des écoles et des centres 2003-2004 et amendement à l'acte d'établissement d'écoles ou de centres
- 6.8. Plan de répartition des élèves de l'ordre d'enseignement primaire des écoles Du Grand-Chêne et Du Moulin / amendement
- 6.9. Engagement / personnel cadre.

7. Information:

- 7.1. Résultat des élèves / année scolaire 2001-2002
- 7.2. Programme «Ça bouge après l'école»
- 7.3. Compte rendu de la réunion du Comité spécial de travail du Service de l'organisation scolaire tenue le 27 janvier 2003.

8. Affaires diverses:

- 8.1. Formation / Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie.
- 9. Parole au public.
- 10. Parole aux membres du Conseil.
- 11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2002 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2002

C-125-02-03

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2002 et le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 10 décembre 2002 et ce, avec la correction suivante :

 au procès-verbal de la séance du 10 décembre 2002, résolution C-115-12-02, y lire <u>7 janvier</u> au lieu du 6 janvier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

Le directeur du Service des ressources informatiques, monsieur Daniel Grisé, fait état des plus récents développements dans le dossier de la fibre optique.

La secrétaire générale donne suite à une question relative à la validité d'une proposition de dépôt.

Les directeurs du Service des ressources éducatives et du Service des ressources financières donnent des explications à mesdames et messieurs les commissaires relativement à une allocation du MÉQ pour l'achat de manuels scolaires.

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, dépose des informations relatives au programme «Ça bouge après l'école» qui vise à augmenter la participation des élèves du secondaire à des activités parascolaires après l'école.

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Modification au «Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires» / adoption

La secrétaire générale, madame Suzanne Séguin, présente le dossier susmentionné.

Considérant la résolution C-079-11-02 adoptée le 5 novembre 2002 ;

Considérant qu'un avis public a été publié dans les délais prescrits par la loi ;

C-126-02-03

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter le projet de modification au «Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires» et ce, tel que déposé à l'annexe ACC-010A-02-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Édifice Richelieu Valley / adoption du budget de rénovation

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'allocation ministérielle reçue le 17 décembre 2001;

Considérant la nouvelle allocation ministérielle reçue le 29 janvier 2003;

Considérant que pour ne pas excéder les limites du projet, plusieurs éléments importants avaient été retirés de la soumission;

Considérant que suite aux résultats de l'ouverture des soumissions, quelques-uns d'entre eux peuvent être réinsérés à l'intérieur du projet (ex. : réfection de toitures et de puits de lumière, intercommunication, achats de MAO, etc...) tout en continuant à respecter le budget total maximal disponible selon la lettre du 29 janvier 2003 signée par le ministre;

Considérant que la Commission scolaire a tout avantage à réaliser ces travaux en un seul projet;

C-127-02-03

Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll de réserver un montant de 10 854 748 \$ pour réaménager et rénover l'édifice Richelieu Valley et de répartir ce montant de la façon suivante :

•	subvention du ministère à la mesure 50511 (PAIP) :	3 000 000 \$
•	subvention du ministère à la mesure 50530 (frais partagés) :	1 063 516 \$
•	subvention du ministère à la mesure 50560 (risque pour la santé) :	1 106 500 \$
•	subvention du ministère à la mesure «Ajout d'espace» :	3 949 984 \$
•	part de la Commission à la mesure 50530 (frais partagés) :	1 111 284 \$
•	part de la Commission à la mesure 50560 (risque pour la santé) :	135 000 \$
•	remboursement de taxes pour l'ensemble des quatre mesures :	488 464 \$

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Protocole d'entente relatif à la contribution financière de la Ville de Contrecoeur et à l'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Contrecoeur / adoption

Ce sujet est retiré.

6.4 Entente de location entre la Fabrique de la paroisse Saint-Sébastien et la Commission scolaire des Patriotes / adoption

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le besoin d'espaces de stationnement de la Fabrique de la paroisse Saint-Sébastien à Boucherville;

C-128-02-03

Il est proposé par monsieur Pierre Diamond de louer la partie pavée de la cour d'école et le terrain de stationnement situés à l'arrière de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine et d'autoriser le président et la directrice générale à signer l'entente de location modifiée et déposée à l'annexe ACC-011-02-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Municipalité de Mc Masterville / dénonciation du protocole d'entente

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant que le protocole d'entente actuel est en vigueur depuis le 15 mai 1985;

Considérant la demande de dénonciation du conseil d'établissement de l'école La Farandole;

C-129-02-03

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux que le protocole d'entente existant soit dénoncé dès maintenant et qu'un nouveau protocole soit négocié, avec l'accord du conseil d'établissement, pour être appliqué le 1^{er} juillet 2003.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Politique relative aux critères pour l'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes – 2003-2004 / amendement

En l'absence du directeur du Service de l'organisation scolaire, madame Luce Deschênes Damian, présidente du Comité spécial de travail de ce service, présente le dossier susmentionné.

Considérant les exigences de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la consultation qui a été menée auprès des instances appropriées;

Considérant le résultat de ladite consultation;

C-130-02-03

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'amender la Politique relative aux critères pour l'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes – 2003-2004, telle que déposée à l'annexe ACC-012-02-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes 2003-2004 à 2005-2006, de la Liste des écoles et des centres 2003-2004 et amendement à l'acte d'établissement d'écoles ou de centres

Considérant les exigences de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la consultation qui a été menée auprès des instances appropriées;

Considérant le résultat de ladite consultation;

C-131-02-03

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle :

- d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2003-2004 à 2005-2006 et la Liste des écoles et des centres – année scolaire 2003-2004,
- et d'amender l'acte d'établissement des écoles ou des centres de la Commission scolaire des Patriotes,

le tout, conformément aux documents déposés à l'annexe ACC-013-02-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Plan de répartition des élèves de l'ordre d'enseignement primaire des écoles Du Grand-Chêne et Du Moulin / amendement

Considérant la politique relative aux critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes ;

Considérant la Politique relative au Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes ;

Considérant que les commissaires de Sainte-Julie ont participé à la présente consultation ;

Considérant que le plan de répartition a fait l'objet d'une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles du Grand-Chêne et Du Moulin et que l'ensemble des personnes consultées accueillent favorablement le nouveau projet de répartition ;

C-132-02-03

Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'adopter le plan de répartition des élèves pour les écoles du Grand-Chêne et Du Moulin selon la configuration géographique du territoire desservi par chaque école qui précise le nom des rues, si nécessaire les adresses, ainsi que le nom des écoles, le tout tel que déposé à l'annexe ACC-014-02-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Engagement / personnel cadre

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Daniel Boudreau, présente le dossier susmentionné.

Considérant que toutes les étapes du processus de sélection pour l'engagement d'un conseiller en gestion de personnel ont été dûment suivies ;

Considérant que le comité de sélection a unanimement fixé son choix sur un candidat ;

Considérant l'accord de principe donné par le Conseil des commissaires, le 10 décembre 2002, quant à un engagement à ce type de poste ;

C-133-02-03

Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'engager *madame Nathalie Lapierre* au poste de conseillère en gestion de personnel et ce, à compter du 5 février 2003.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION:

7.1 Résultat des élèves / année scolaire 2001-2002

Dépôt de diverses informations relatives au sujet en titre.

7.2 Programme «Ça bouge après l'école»

Ce sujet a été traité précédemment.

7.3 Compte rendu de la réunion du Comité spécial de travail du Service de l'organisation scolaire tenue le 27 janvier 2003

Dépôt d'un document.

8. AFFAIRES DIVERSES

8.1 Formation / Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie

Le vice-président, monsieur André Mc Nicoll, donne de l'information sur la prochaine formation destinée aux commissaires et aux gestionnaires qui sera offerte par le Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie :

date: 22 mars 2003, à 9 heures

thème : Gestion du stress et gestion des énergies

Lieu: Holiday Inn, Longueuil

Un complément d'information parviendra aux commissaires sous peu.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale, madame Ginette Jacques, informe les membres du Conseil de l'octroi d'un congé sabbatique à traitement différé à un membre du personnel cadre.

Elle dépose aussi copie d'une lettre d'appréciation aux enseignants et enseignantes de tous les établissements, dans le cadre de la «Semaine des enseignantes et des enseignants».

Message d'appréciation au personnel enseignant

C-134-02-03

En cette semaine des enseignantes et des enseignants, il est proposé par monsieur Gabriel Ducharme que le Conseil des commissaires signifie au personnel enseignant des établissements de la Commission scolaire des Patriotes son appréciation pour le travail soutenu et inlassable et pour l'attention portée aux élèves.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Une remarque est apportée quant au franc succès des journées «portes ouvertes» au Centre de formation professionnelle.

La prochaine rencontre du Comité de la formation professionnelle aura lieu le 24 février 2003.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

\sim	25	-02-	\mathbf{a}
(I	.5.7	-11/-	. ().5

À 21 h 15, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président	secrétaire générale

SS/ag